

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015**

**Date de convocation 16 JUIN 2015**

**Date d'affichage 16 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 23 juin 2015, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

**Etaient présents** : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Alain MALLET, Danielle DENIS, Jean François BAILLY, Adjoint au Maire, Catherine TAMPERE, Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Laurence MAUGERY, Julien VIGNOULLE, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Yves DORION, Béatrice LEFEVRE, Jean Claude BARBERY, Philippe BURNER, Farid BACHIR, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Était absente excusée** : Ophélie VAN ELSUWE arrivée à 21h ( Procuration à Dominique DELION)

**Etaient absents** : Gaëlle VERITE, Christian HUGONET

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 20 .

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2015 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
Pour :	21

Corinne LOTH a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

### **1) DECISION MODIFICATIVE**

Suite à une erreur de plume lors de la confection du budget primitif 2015 ( erreur dans la reprise du déficit d'investissement reporté) il convient d'inscrire au BP 2015 à l'article D001 reprise de résultat, la somme de 2312 847,75 € et non 140 495,75 € . \*

Afin de régulariser cette erreur il convient d'inscrire en dépense d'investissement, la différence c'est-à-dire 92 352 € et d'équilibrer en diminuant du même montant la dépense prévue à l'article 2111 ( opération 21 achat de terrain ), ce qui ne modifie pas le volume du budget.

Article 001 ( solde d'exécution d'investissement reporté)	+ 92 352 €
Article 2111 ( opération 21 achat de terrains )	- 92 352 €

Ce rapport est adopté :

Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21

## **2) REGULARISATION D'ECRITURES COMPTABLES RELATIVES AUX EMPRUNTS**

Ce rapport est adopté :

Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	21
Pour :	21

## **3) Convention avec le CDG 60 ( mise à disposition et remplacement de personnel)**

Afin de répondre au mieux au besoin de remplacement de personnel pour pallier des absences ponctuelles ou assurer des missions temporaires de renfort mais aussi pour assurer le portage salarial de personnels mis à disposition par le centre de gestion de l'Oise, monsieur le Maire propose la signature de deux conventions.

La signature par le Maire de ces conventions est autorisée :

Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21

20h52 : arrivée de Ophélie VAN ELSUWE

## **4) Restauration du cadastre napoléon et de 24 registres paroissiaux (demande de subvention)**

La commune de Rantigny possède 6 planches de cadastre napoléonien et 24 registres paroissiaux qui nécessitent une remise en état. Après consultation et validation de notre demande par les services de conservation des archives départementales de l'Oise, le Maire soumet au conseil municipal la proposition de restauration de ces documents ainsi que la sollicitation d'un financement auprès de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) à hauteur de 50% de la dépense.

La restauration du cadastre napoléonien est estimée à 1285 € ( dont 50% à la charge de la commune) et celle des 24 registres paroissiaux à 4461.84 € ( dont 50% à la charge de la commune).

Le Conseil municipal autorise cette proposition de restauration et son financement :

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes Pour :	22

## **5) Signature de convention avec la Communauté de Communes du liancourtois pour les travaux d'eau potable avenue Curie**

Dans le cadre des travaux d'eaux pluviales qui seront réalisés l'avenue Curie, la communauté de Communes du Liancourtois, qui a la compétence des travaux de l'eau pluviale, remboursera à la commune de Rantigny les dépenses relatives à ces aménagements.

Le coût des travaux est estimé à 61 550€ ht dont le remboursement interviendra conformément à la convention intervenue entre les deux collectivités.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention :

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes Pour :	22

## **6) Délégation donnée au maire**

Afin de permettre l'encaissement des remboursements des indemnités d'assurance liées aux sinistres, il est proposé au Conseil Municipal de compléter la délibération du 5 avril 2014 qui autorise le Maire à souscrire des contrats d'assurance.

Afin de compléter et préciser l'article 6 de cette délibération, monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'encaisser pour le compte de la commune les remboursements d'assurance liés aux sinistres.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser les indemnités de sinistres.

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes Pour :	22

## **Questions diverses**

### **AIRE D ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur BACHIR demande où en est le dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Monsieur le Maire répond que la communauté de commune du liancourtois a la compétence et que l'implantation de l'aire d'accueil sera sur le territoire de Laigneville. Lors du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2015, monsieur le Maire a obtenu les précisions suivantes : le premier coup de pioche interviendra en octobre 2015, et la livraison de l'aire d'accueil aura lieu au plus tard à l'automne 2016.

Monsieur Bachir a peine à y croire

Monsieur le Maire précise que la phase d'acquisitions foncières est en voie d'achèvement et que lors du prochain conseil communautaire il demandera des précisions sur ce dossier.

Monsieur Barbéry demande si après on sera « tranquille » ?

Monsieur le Maire rappelle que lors du problème survenu le 10 août 2014 ( installation de nomades sur un terrain privé) il avait saisi le procureur et qu'en 48 heures le terrain avait été évacué.

Monsieur Bachir précise qu'à Gouvieux il y a une aire d'accueil des gens du voyage et que malgré cela il y a des caravanes sur le parking de Castorama.

Madame Lefevre signale que toutes les aires d'accueil des gens du voyage ne sont pas réalisées dans l'Oise mais lorsqu'elles le seront toutes, les gens du voyage seront obligés de les utiliser et ne pourront plus s'installer n'importe où. Dans l'Aisne où toutes les aires sont utilisables, il n'y a plus d'installations sauvages.

Monsieur le Maire précise que celle réalisée sur notre territoire est en voie de finalisation.

#### IMMEUBLE SQUATTE

Mr Barbery signale qu'en face de chez lui il y a des personnes qui veulent squatter la propriété qui est vide.

Monsieur le Maire lui précise qu'il faut appeler les gendarmes au plus vite et qu'il convient d'en informer les propriétaire.

#### TAILLE DES HAIES

Madame Lefevre signale qu'il y a des haies qui débordent sur le trottoir, ce à quoi Monsieur le Maire répond que le policier municipal intervient s'il s'agit du domaine public ( un courrier est porté au propriétaire concerné) et qu'il ne faut pas hésiter à le signaler en mairie.

#### Monsieur le Maire communique :

A l'occasion du départ en retraite de mesdames Dumotier, Eudelle et Giorgis , personnel municipal, un pot de départ est prévu le vendredi 19 juin à 18 h 30.

Les différents espaces de stationnement qui ont été placés en zone bleue semblent satisfaire un maximum de personnes et en particulier les commerçants ( la rotation des véhicules favorise l'activité commerciale ). La zone bleue entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

La SNCF réalise des travaux et le passage à niveau numéro 20 ( rue de Breuil le vert ) sera coupé à la circulation piétonne et routière du 29 juin au 18 juillet. Une déviation sera mise en place.

ERDF réalise des travaux de renforcement du réseau et la rue d'UNY sera coupée à la circulation les semaines 23,24 et 25 ainsi que 31,32 et 35. Une déviation sera mise en place.

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h30**

**DELION Dominique**

**VAN ELSUWE Ophélie**

**BAILLY Jean-François**

**GAUCHER Christine**

**MALLET Alain**

**TAMPERE Catherine**

**AMANAR Aziz**

**DENIS Danielle**

**LOTH Corinne**

**GAUTHIER Marie**

**MOULIOM Sabrina**

**MAUGERY Laurence**

**VIGNOULLE Julien**

**LENTE Roselyne**

**PIRES Benjamin**

**VERITE Gaëlle**

**DORION Yves**

**LEFEVRE Béatrice**

**BARBERY Jean-Claude**

**BURNER Philippe**

**HUGONET Christian**

**BACHIR Farid**

**DOISE Pierre**